Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-EC-101,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ RES-EC-101 (v. A14.1) : Mise en place d'un système de régulation de tension en éclairage extérieur.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Adresse des travaux (périmètre précis de réalisation de l'opération) : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

Caractéristiques de l'éclairage extérieur :

* La mise en place du système de régulation de tension intervient sur un éclairage extérieur public (autoroutier, routier, urbain, d'ambiances urbaines) ou privé (voiries, parkings, parcs) existant depuis plus de 2 ans, à l'exclusion de l'illumination de mise en valeur des sites et de l'éclairage des terrains de sport : ▫ OUI ▫ NON

*La source lumineuse des luminaires est une lampe à décharge : ▫ OUI ▫ NON

*Puissance installée de l'éclairage régulé (en W) : .....
NB : La puissance installée est égale à la somme des puissances nominales des lampes et des auxiliaires associés

Caractéristiques du système de régulation :

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : .....
*Référence : .....
NB : Sont éligibles à cette action les équipements qui assurent la fonction régulation de tension sur tout luminaire dont la source lumineuse est une lampe à décharge : régulateurs de tension, ballasts électroniques, variateurs de puissance.